

Acheteurs de matières premières, Formulateurs,
Courtiers, Négociants, Fournisseurs de matières premières, d'ingrédients ou d'additifs,
Directeurs et encadrants fabricants d'aliments, Éleveurs fabricants d'aliments à la ferme,
Responsables Qualité, Hygiène et Sécurité (QHSE), Responsables Environnement...

Jeudi 21 mars 2024

Hôtel MERCURE - Gare SNCF - 50/51 Quai de Malakoff - 44000 NANTES

Journée Matière Premières & Formulation



Comment concilier durabilité des filières animales et formulation sous contraintes ?

**Pour faire le point sur un sujet hautement d'actualité
dans nos filières animales et végétales et pour mieux anticiper l'avenir,
l'avis des meilleurs experts du secteur.**

Session en présentiel et en différé*
Réservations sur www.aftaa.org

Avec la participation de :

Comment concilier durabilité des filières animales et formulation sous contraintes ?

Accueil & émargement : à partir de 8H30

Démarrage de la journée : 9H15

Introduction : Valérie MOISAN, présidente AFTAA & gérante TECHNOVET EXPORT.

Modérateur : Philippe COTTANCIN, Administrateur AFTAA & responsable Grands Comptes Europe. JEFO.

1. Vue globale des marchés mondiaux des céréales et des oléo-protéagineux

Erik NORLAND. Economiste & Directeur exécutif. CME GROUP.

2. Evaluation de l'impact environnemental et valorisation des matières premières

Vincent HÉRAL. Responsable RSE & perf. environnementale. SNIA.

Pause : 10h50-11h20

3. Solutions techniques pour la limitation des rejets de méthane entérique chez les ruminants

Cécile MARTIN. Directrice de recherche. INRAE Centre Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes

4. Présentation globale du projet méthane 2030

Raphaël BORÉ. Chargé d'études & référent émission méthane. IDELE.

Déjeuner : 12h30-14h00

5. Réduction de l'impact carbone sur grandes cultures et plantes fourragères & Label Bas carbone

Laure NITSCHHELM. Ingénieure R&D évaluation environnementale et analyse du cycle de vie. ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL.

6. Politique globale de décarbonation en productions végétales et animales

Thomas FUSTIER. Responsable partenariat et projets agricoles bas carbone. FRANCE CARBON AGRI.

7. Intégration des normes environnementales dans la formulation des aliments

Anne PAUL. Spécialiste formulation en charge Environnement. CCPA.

Conclusion : Valérie MOISAN, présidente AFTAA

Fin du séminaire : 16h15



Adhésion à l'AFTAA et cotisation annuelle

L'AFTAA est une association Loi 1901. Tout adhérent doit régler obligatoirement sa cotisation annuelle pour ensuite s'inscrire et participer aux sessions de l'année. Nos sessions ne sont en effet accessibles qu'aux adhérents à jour de cotisation.

Pour adhérer à l'AFTAA, rien de plus simple : connectez vous à notre Extranet <https://extranet.aftaa.org> et créez vous-même votre profil : login, mot de passe, coordonnées.

Vous pourrez ensuite payer votre cotisation annuelle directement en ligne.

Si vous êtes déjà inscrit sur notre Extranet, vous êtes donc considéré comme adhérent AFTAA. Si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation 2023, connectez-vous et faites de même.

Professionnels (cotisation individuelle)	80 €
Entreprises (pour 5 collaborateurs)	250 €
Retraités	25 €
Étudiants	10 €
Journalistes ou par média	80 €

(* Tarifs modulés si plusieurs inscriptions pour la même société : nous consulter à contact@aftaa.org.

Modalités et frais d'inscription à cette session

Une fois votre cotisation annuelle payée, vous pouvez vous inscrire à la session.

Privilégiez le paiement par carte bancaire directement en ligne (simple et rapide) ou le paiement par virement bancaire.

Adhérents à jour de leur cotisation annuelle	
Inscription HT	495 €
TVA 20 %	99 €
Total TTC	594 €

En cas d'impossibilité, inscrivez-vous quand-même en ligne et envoyez votre chèque bancaire à l'adresse postale suivante :

AFTAA

8, La Gare

44130 NOTRE-DAME DES LANDES

Tél. +33 (0)7 78 70 27 31 - contact@aftaa.org

Annulation

En cas d'annulation de votre inscription, l'AFTAA retiendra, pour participation aux frais fixes, 50 % du montant total des frais d'inscription (annulation < à J-15) et 100% du montant total (annulation < à J-2).